

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2016

EXERCICE 2016

**Rapport de présentation
pour le débat d'orientations budgétaires**

R.O.B. 2016

*Présenté par Monsieur MENUÉL,
Adjoint au Maire chargé des Finances, de l'Audit,
de la Commande Publique et de la Sécurité Urbaine*

PREAMBULE

Chaque année, dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif, un débat sur les orientations budgétaires (DOB) de la Ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

La loi « NOTRE », promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) a ainsi été modifié et précise désormais que « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.* »

En outre, dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte une présentation de la structure et de l'évolution des effectifs de la collectivité.

Il est cependant précisé qu'en l'absence de décret d'application, prévu pour le 1er trimestre 2016, le formalisme relatif à ce nouveau contenu de ce rapport, à sa transmission et à sa publication reste à la libre appréciation des collectivités.

Dans un souci de transparence constant, la municipalité de Troyes s'astreignait déjà à produire annuellement un rapport d'orientations budgétaires où figurait la majeure partie des informations visées à l'article L. 2312-1 du CGCT, permettant aux membres du conseil municipal de disposer de longue date d'une vision précise et transparente des finances de la Ville ainsi que des orientations poursuivies préalablement au vote du Budget de l'exercice.

En application des textes en vigueur, le présent rapport a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal au cours de laquelle le Budget primitif pour 2016 sera soumis au vote de l'Assemblée.

Dans ces conditions, le ROB 2016 aura plusieurs objectifs :

- 1) **Rappeler le contexte** dans lequel s'inscrit le vote du Budget pour 2016, dont le vote devrait intervenir au cours du mois de mars prochain.
- 2) Présenter les **orientations budgétaires de 2016**.
- 3) Décrire les **engagements pluriannuels envisagés** par la Collectivité à travers le rappel de la gestion des Autorisations de programme (AP) et Crédits de paiement (CP) mise en place depuis le conseil municipal du 18 décembre 2014.
- 4) Présenter les **éléments relatifs à a gestion active de la dette** de la Ville.
- 5) Décrire **l'évolution des dépenses et des effectifs** de la Collectivité.

1) CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

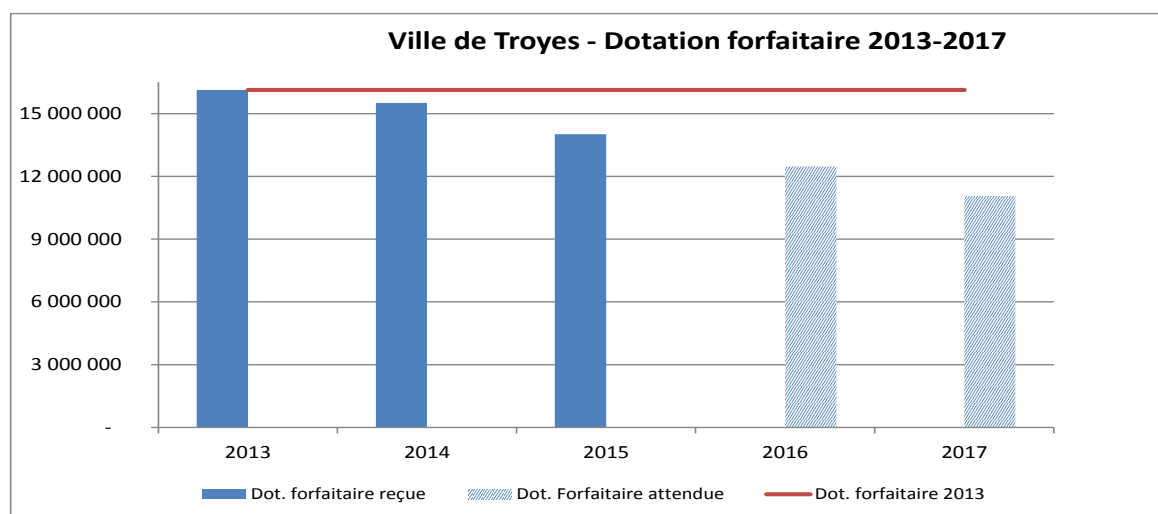
La préparation du Budget primitif 2016 s'inscrit dans un contexte de **réduction durable et sans précédent des concours financiers de l'Etat** aux collectivités locales. L'année 2015 aura été marquée par l'amplification de la baisse des dotations. Ainsi, à l'échelon national, le principal concours financier, la dotation globale de fonctionnement (DGF) a-t-il enregistré un recul de près de **-9,0%**, soit **3,67 milliards d'euros**, après la baisse de 1,5 milliard d'euros de 2014. Cette ponction intervient alors que les autres dotations demeurent pour la plupart gelées ou s'inscrivent en baisse, à l'instar des compensations fiscales, certaines d'entre elles jouant le rôle de variables d'ajustement.

S'agissant de la baisse en 2016, le calendrier et ses modalités ont été confirmés par la Loi de finances pour 2016. La **réduction opérée pour l'ensemble du territoire sera donc similaire à celle de 2015**, à savoir **3,67 milliards d'euros**, tout comme les modalités de calcul déjà appliquées en 2014 et 2015, relatives à la répartition entre et au sein de chaque catégorie de collectivités (56% pour le seul « bloc communal », dont 70% portés par les communes).

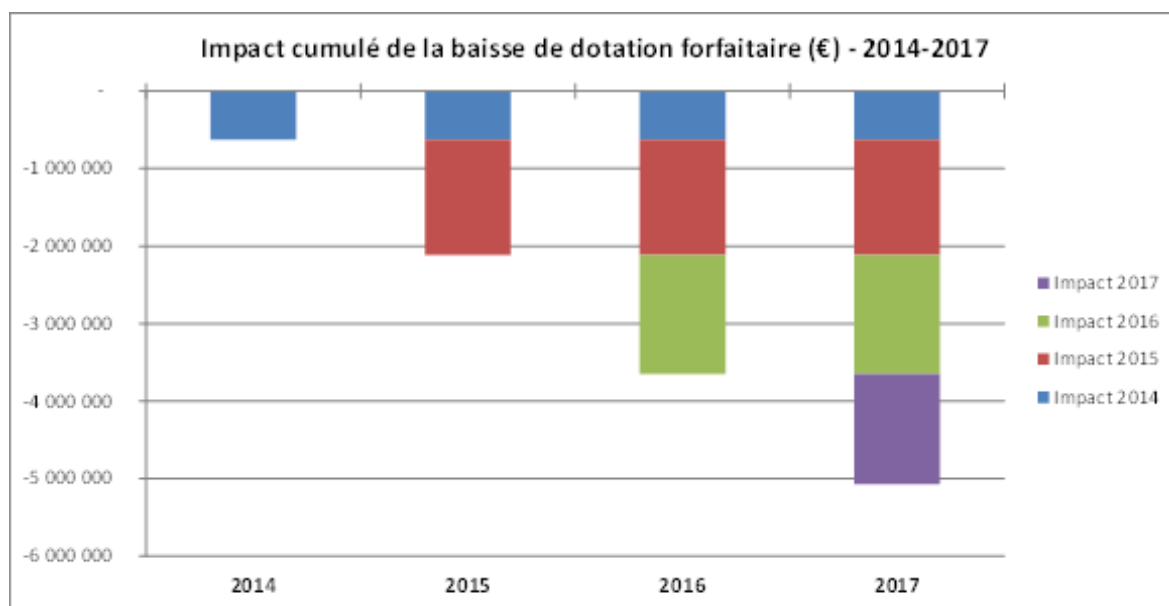
Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de la **baisse des dotations aux collectivités locales sur la période 2014-2017**.

En millions d'€	2014	2015	2016	2017	Baisse en niveau	Perte cumulée
Baisse LFI 2014	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500	-6 000	
Baisse prog. de stabilité		-3 670	-3 670	-3 670	-11 000	
Baisse cumulée / 2014		-3 670	-7 330	-11 000		-22 000
Baisse cumulée / 2013	-1 500	-5 170	-8 830	-12 500		-28 000

Dans ce contexte, cette troisième réduction successive des concours représentera **pour la Ville une perte de ressources supplémentaire de 1,5 million d'euros (-10,7%) en 2016**, pour la seule dotation forfaitaire, principale composante de la DGF. Comme illustré dans le graphique ci-dessous, la dotation forfaitaire perçue par la Ville passera de 16,135 millions d'euros en 2013 à 11,059 millions à horizon 2017.



Autrement représenté, par rapport à l'année 2013, l'impact de la baisse de la dotation forfaitaire sera de **-5.1 millions d'euros (-31,5%) à l'horizon 2017** et de **-11,471 millions d'euros en cumulant** les pertes constatées chaque année par rapport à cette année de référence.



Initialement annoncée en 2016, la **réforme de la structure de la DGF** du bloc communal, destinée à atténuer notamment les conséquences de la baisse des dotations pour les collectivités les plus en difficulté, a finalement été **reportée en 2017**.

Parmi les autres mesures concernant les collectivités locales, la **Loi de finances pour 2016** prévoit également :

- L'élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie à compter du 1^{er} janvier 2016.
- La baisse de la cotisation des collectivités au CNFPT qui passe à 0,9 % de la masse salariale au lieu de 1 %.
- Le report à nouveau au 1^{er} janvier 2018 de la réforme de la dépenalisation du stationnement payant.
- Le montant du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) fixé à 1 milliard d'euros en 2016 (contre 780 millions en 2015).
- La revalorisation en 2016 de 1.0% des valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux contre 0.9% en 2015.

Localement, l'année 2016 sera marquée par la poursuite des travaux liés à la **mutualisation des services entre la Ville et le Grand Troyes** ainsi qu'au processus de fusion des communautés à l'échelle du département suite à l'avis favorable émis par le conseil municipal lors de sa séance du 20 novembre 2015.

L'année 2015 a été marquée par une diminution des aides de la Région et le Département en faveur des collectivités locales, conséquence de la diminution des concours financiers de l'Etat, de l'atonie de leurs recettes fiscales et des incertitudes liées à l'impact des différentes réformes territoriales les affectant.

2) ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Le **Plan d'Action Municipale (PAM) 2015-2020** présenté lors de la séance du 3 juillet 2015 a permis de fixer les orientations stratégiques de la Municipalité pour le mandat en cours en cohérence avec un cadrage financier strict et réaliste, tenant compte des contraintes fortes pesant sur la Collectivité.

La préparation du Budget pour 2016 s'inscrit donc logiquement, comme ceux des années précédentes d'ailleurs, dans la continuité des objectifs budgétaires et financiers fixés à cette occasion :

- La **maîtrise de la fiscalité** (sans augmentation des taux communaux) pesant sur les ménages, afin de préserver dans un contexte économique difficile le pouvoir d'achat des Troyens, et ce malgré les incertitudes pesant sur les budgets locaux au-delà de 2017.
- La **poursuite d'un programme d'investissement soutenu**, structuré autour de la continuation ou la finalisation d'opérations déjà lancées mais également sur de nouvelles réalisations, en complément du programme d'entretien courant et de réhabilitation du patrimoine communal, permettant corrélativement à la Ville de poursuivre sa fonction d'acteur économique local majeur.
Le financement d'une part significative des dépenses d'investissement par l'emprunt (30% sur la période 2009-2014) et l'atonie des subventions attendues des partenaires de la Ville évoquée plus haut obligent néanmoins à une plus forte sélectivité des projets d'investissement.
- La **nécessité d'augmenter l'épargne nette « cible » à hauteur de 2 millions d'euros** contre 1 million ces dernières années, niveau rendant le financement des investissements soutenable et permettant de compenser pour partie le désengagement financier des partenaires de la Ville, grâce à un cadrage budgétaire strict reposant sur la recherche systématique d'économies sur les dépenses ajustables et de nouvelles sources de financements extérieurs.
- **La maîtrise du recours à emprunts** sur l'exercice, calibré au plus juste des besoins de financement des investissements, permettant à la Ville de disposer de ratios d'endettement inférieurs depuis plusieurs années à la moyenne des villes de sa strate, évitant de faire peser sur les générations futures les choix faits sur ce mandat et les précédents.

Enfin, les orientations budgétaires pour 2016 intégreront également une hausse prévisionnelle des dépenses liée à celle de l'inflation ou des dépenses découlant de l'indexation naturelle des différents marchés et contrats conclus par la Ville.

Formellement, le Budget sera élaboré pour la deuxième année consécutive, selon la méthode dite du **« Budget Base Zéro » (BBZ)** permettant, sur la base de l'analyse du réalisé prévisionnel de 2015, d'affecter les crédits en fonction des besoins (ou des recettes attendues) de l'année dûment justifiés dès le premier euro.

L'ensemble de ces éléments sont détaillés dans les développements suivants.

Comme en 2015, les orientations pour le Budget 2016 seront décrites à travers l'**impact de la baisse des dotations de l'Etat sur l'épargne** nette de la Ville et les économies rendues nécessaires sur les dépenses de fonctionnement **(A)**, la détermination de l'**équilibre budgétaire prévisionnel (B)** permettant de dégager l'autofinancement net « cible » de 2 millions d'euros et enfin la présentation des **orientations budgétaires** proprement dites pour 2016, tant en fonctionnement qu'en investissement **(C)**.

A. DOTATIONS DE L'ETAT EN BAISSÉ – IMPACT SUR L'EPARGNE NETTE

Le premier tableau détaille les différentes **recettes de fonctionnement non modulables** à court terme.

Ces recettes comprennent d'une part les produits fiscaux affichés à 29 080 000 € dont la hausse repose uniquement sur celle des bases fixée à +1% par la Loi de Finances pour 2016, les taux étant maintenus une nouvelle fois à leur niveau de 1999. Figurent également, les dotations reçues du Grand Troyes (affichées à 10 357 000 € mais susceptibles d'évoluer à la baisse en fonction des charges transférées vers l'Etablissement dans le cadre de la poursuite de la mutualisation des services et des procédures).

Les autres dotations et participations intègrent la baisse des dotations de l'Etat rappelée plus haut de même que les autres participations perçues par la Ville des différents partenaires financiers, comme la CAF de l'Aube.

Après intégration des autres produits de gestion (Revenus des immeubles, redevances versées par les concessionnaires...), le montant prévisionnel des **recettes de fonctionnement non modulables** s'établirait à **73 023 000 €**.

en K.€	Montant
RECETTES non modulables à court terme	
1 - IMPOTS ET TAXES	42 757
2 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	28 970
3 - AUTRES PRODUITS DE GESTION	1 296
TOTAUX	73 023

S'agissant des **dépenses non compressibles** à court terme, sont comptabilisés les frais généraux nécessaires à l'entretien courant des bâtiments et du matériel municipaux ainsi que les dépenses de fluides de la Collectivité, estimés à 10 350 000 € pour 2016. S'y ajoutent les charges liées à la rémunération du **personnel permanent** estimées à 42 340 000 €, intégrant à la fois les efforts engagés depuis plusieurs années pour en maîtriser l'évolution et la hausse naturelle de la masse salariale liée au « Glissement Vieillesse Technicité » – GVT). Les dépenses non modulables intègrent enfin les charges liées à l'annuité de la dette (remboursement du capital et des intérêts), pour un montant estimé de 9 699 000 €.

Le montant prévisionnel des **dépenses de fonctionnement non modulables** à court terme s'établirait au total en 2016 à **62 389 000 €**.

DEPENSES non modulables à court terme	
en K.€	Montant
1 - FRAIS GENERAUX (maintenance, énergie)	10 350
2 - CHARGES DE PERSONNEL PERMANENT	42 340
3 - REMBOURSEMENT DE LA DETTE	9 699
Remboursement net du capital	8 308
Frais financiers nets	1 391
TOTAUX	62 389

Compte tenu de ce qui précède, le solde disponible dégagé entre les recettes et les dépenses pour les éléments modulables s'élève ainsi à 10 634 000 €.

En appliquant la même méthode, le montant des lignes de **crédits ajustables** est estimé, sur la base du réalisé prévisionnel de 2015 et après déduction des recettes attendues des produits des services et du domaine, à **10 044 000 €**.

ELEMENTS MODULABLES Reconduits selon les réalisations estimées 2015	
en K.€	Montant
1 - DEPENSES COURANTES COMPRESSIBLES	7 370
2 - PERSONNEL TEMPORAIRE	2 817
3 - SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	6 598
4 - PRODUIT DES SERVICES ET DU DOMAINE	-6 741
TOTAUX	10 044

Par la suite, dans l'hypothèse où les éléments modulables seraient reconduits à leur niveau de réalisations estimées au 31 décembre 2015, l'épargne nette dégagée serait de **590 000 €** (10 634 000 € - 10 044 000 €). Afin d'obtenir une épargne nette de **2 000 000 €**, permettant de limiter le recours à l'emprunt tout en maintenant un niveau soutenu d'investissement, il convient donc de réduire la charge nette correspondante de 1 410 000 €.

B. MODALITES DE DETERMINATION DE L'EPARGNE NETTE CIBLE

Résultant de ce qui précède, le tableau ci-dessous présente les différents efforts « cibles » à opérer sur les crédits modulables précités.

EFFORTS A CONSENTIR <i>(-10% sur le réalisé 2015 pour les dépenses compressibles et de personnel temporaire)</i>	
	Effort (en K.€.)
1 - DEPENSES COURANTES COMPRESSIBLES	1 192
2 - PERSONNEL TEMPORAIRE	282
TOTAUX	1 474

Dans cette hypothèse, la charge nette serait réduite de 1 474 000 €, permettant à la Ville de dégager au Budget pour 2016 une épargne nette portée à **2 000 000 €** contre 1 000 000 € au Budget primitif 2015, malgré le poids des contraintes budgétaires rappelées plus haut.

Cette capacité d'autofinancement supplémentaire permettrait à la Ville de continuer à remplir son rôle d'acteur économique local de premier plan à travers le niveau soutenu des investissements qu'elle entend poursuivre et d'anticiper dans le même temps les efforts auxquels devra de nouveau faire face la Collectivité en 2017 (4^{ème} réduction successive des concours financiers de l'Etat, élargissement du périmètre de l'intercommunalité avec l'intégration de nouvelles communes membres, baisse du soutien financier des partenaires institutionnels de la Ville...).

C. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2016

Prenant en compte les différents éléments exposés précédemment, les tableaux suivants présentent le détail des orientations budgétaires 2016.

1) *Projection des produits de fonctionnement :*

en K.€	RAPPEL 2015 (BP voté)	ESTIMATION 2016 (R.O.B)	EVOLUTION 2016 / 2015 %
1 - PRODUIT DES SERVICES ET DU DOMAINE	6 923	6 741	-2.6%
2 - IMPOTS ET TAXES	42 509	42 757	0.6%
3 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	29 151	28 970	-0.6%
4 - AUTRES PRODUITS DE GESTION	1 294	1 296	0.2%
5 - AUTRES PRODUITS	137	104	-24.1%
TOTAUX	80 014	79 868	-0.2%

Le détail des différents produits de fonctionnement figurant dans le tableau affiche un montant total estimé sur l'exercice 2016 de **79 868 000 €**, contre 80 014 000 € en 2015, soit **-0,2%**, en raison de l'atonie des principales recettes attendues, qu'elles concernent les différentes dotations et participations perçues de l'Etat et des divers partenaires financiers de la Ville ou encore les recettes tarifaires liées à l'utilisation des services et des bâtiments municipaux.

2) *Projection des charges de fonctionnement :*

en K.€	RAPPEL 2015 (BP voté)	ESTIMATION 2016 (R.O.B)	EVOLUTION 2016 / 2015 %
1 - CHARGES GENERALES	15 540	14 994	-3.5%
2 - CHARGES DE PERSONNEL	45 296	44 907	-0.9%
3 - AUTRES CHARGES DE GESTION	8 254	7 739	-6.2%
4 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	351	529	50.7%
TOTAUX	69 441	68 169	-1.8%

En tenant compte des variations à opérer sur les charges modulables évoquées précédemment, les dépenses de fonctionnement afficheraient pour 2016 un total de **68 169 000 €** contre 69 441 000 € au Budget principal 2015 soit une baisse de **-1,8 %**.

3) Détermination de l'épargne :

en K.€	RAPPEL	ESTIMATION	EVOLUTION	
	2015 (BP voté)	2016 (R.O.B)	K.€	%
1 - PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	80 014	79 868	-146	-0.2%
2 - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	69 441	68 169	-1 272	-1.8%
3 - EPARGNE DE GESTION (1 - 2)	10 573	11 699	1 126	10.6%
4 - ANNUITE DE DETTE	9 573	9 699	126	1.3%
<i>dont : remboursement net du capital</i>	7 968	8 308	340	
<i>frais financiers nets</i>	1 605	1 391	-214	
5 - EPARGNE NETTE (3 - 4)	1 000	2 000	1 000	100.0%

Différence entre les produits et les dépenses de fonctionnement, l'épargne de gestion s'établirait à 11 699 000 €, en hausse de 10,6% par rapport à 2015. Après intégration du remboursement de la dette, l'**épargne nette 2016** pourrait atteindre le niveau « cible » fixé sur l'exercice, soit **2 000 000 €**.

4) Calcul de la capacité de financement :

en K.€	RAPPEL	ESTIMATION	%
	2015 (BP voté)	2016 (R.O.B)	
1 - EPARGNE BRUTE	8 968	10 308	14.9%
Epargne de gestion	10 573	11 699	
Frais financiers nets	1 605	1 391	
2 - DOTATIONS	4 300	4 130	-4.0%
<i>dont : Dotations (FCTVA, TLE, Amendes de police)</i>	3 300	3 400	
Cessions d'immobilisations	1 000	730	
3 - FLUX NET D'EMPRUNTS	32	942	2843.8%
Programme d'emprunts	8 000	9 250	
Remboursement net de capitaux	7 968	8 308	
<i>remboursement brut</i>	8 117	8 458	
<i>déduire créances sur budgets annexes</i>	-149	-150	
4 - RESSOURCES PROPRES (1+2+3)	13 300	15 380	15.6%
5 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	2 508	3 611	44.0%
6 - CAPACITE TOTALE DE FINANCEMENT	15 808	18 991	20.1%

La constitution de la **capacité totale de financement** que la Ville peut consacrer au financement de ses programmes annuels ou d'opérations spécifiques est retracée dans le tableau précédant. Dans le détail, elle se décompose comme suit :

- Epargne brute :	10 308 000 €
- « Dotations » (FCTVA, amendes de police, cessions...)	4 130 000 €
- Flux net d'emprunts :	942 000 €
obtenu par la différence entre les emprunts nouveaux (9 250 000 €) et l'amortissement annuel des capitaux (8 308 000 €), déduction faite des créances sur les budgets annexes (150 000 €)	
- Subventions des divers partenaires financiers	3 611 000 €

Soit un total estimé en 2016 à **18 991 000 € en dépenses**.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, cette capacité de financement sera affectée pour **11 500 000 €**, contre 8 508 000 € en 2015, aux **opérations spécifiques** en cours ou annoncées ainsi qu'à un effort maintenu sur les **programmes annuels de maintenance du patrimoine** municipal pour **7 491 000 €**, après 7 300 000 € en 2015.

Au total, le **programme global d'investissement** pour 2016 s'établirait à 18 991 000 € en dépenses et 3 611 000 € en recettes, soit une **charge nette de 15 380 000 €**.

5) Programmes prévisionnels des investissements 2016 :

en K. €	DEPENSES	RECETTES	CHARGE NETTE
1 - CADRAGE OPERATIONS SPECIFIQUES	11 500	3 120	8 380
2 - CADRAGE PROGRAMMES ANNUELS D'INVESTISSEMENT	7 491	491	7 000
dont : Travaux sur équipements	3 028	266	2 762
Travaux sur espaces publics	2 181	61	2 120
Etudes préalables	70	20	50
Achats et restauration d'œuvres d'art	77	23	54
Achats de terrains et/ou de bâtiments	280	0	280
Matériels et moyens techniques	1 112	29	1 083
Subventions d'équipement à verser	743	92	651
3 - CADRAGE TOTAL DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT	18 991	3 611	15 380
Rappel BP 2015	15 661	2 356	12 550

Parmi les **principaux projets** à inscrire au Budget pour 2016, peuvent notamment être cités :

a) Au titre des opérations en cours :

- La poursuite des maîtrises d'œuvre du projet de Pôle muséal pour les 3 sites concernés ainsi que les travaux préparatoires pour celui du Vouldy, opérations inscrites en Autorisations de Programme et Crédits de paiement (AP/CP).
- Les travaux connexes au projet Pôle muséal portant sur l'aménagement des salles de peintures du musée Saint Loup.
- La requalification de la place Saint Pierre (AP/CP) - Lancement de l'opération à l'issue de la phase d'étude.
- La requalification de l'îlot Bourse du Travail - Lancement de l'opération à l'issue de la phase d'étude.
- L'aménagement de l'îlot Juvenal des Ursins.
- La poursuite de l'aménagement du Parc des Moulins (Parc et maison des Maraîchers).
- La construction de la salle polyvalente des Vassaules (AP/CP) - Lancement de l'opération à l'issue de la phase d'étude.
- La poursuite des travaux de restauration et modernisation des Halles (AP/CP) – Poursuite des travaux de sécurité et lancement des travaux sur la toiture.
- La dernière phase de travaux de rénovation de groupes scolaires (principalement menuiseries) : Charpak (AP/CP) et de Letin.
- Le programme des travaux sur les équipements sportifs - Reconstruction de la piste d'athlétisme Henri Terré et de la salle Omnisports.
- La fin du programme de dotation de matériel numérique dans les écoles primaires de la Ville.
- La suite de l'avance au budget annexe ORI-PNRQAD pour la poursuite des acquisitions...

b) Au titre des opérations nouvelles :

- La réfection de la rue des Bas-Trévois et du pont de la Paresse.
- Le début des travaux d'aménagement du local Planche Clément en partenariat avec Troyes Habitat.
- Un programme de rénovation du Groupe scolaire Marcel Pagnol.
- La réfection du parking existant et la création d'un nouveau aux abords du Centre hospitalier.
- Le lancement d'un nouveau programme pluriannuel de modernisation de la piscine des Chartreux.
- Les travaux de protection du périmètre de captage de l'eau potable après études....

3) ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES

Afin de renforcer la lisibilité pluriannuelle de son programme d'investissement, le conseil municipal a, par délibération n°5 du 18 décembre 2014, approuvé le principe de la mise en place de la **gestion en autorisations de programme et crédits de paiement** à partir de 2014 ainsi que le règlement budgétaire et financier correspondant. Sont concernés par cette procédure les principaux projets du mandat dont les montants et la durée justifient l'inscription sur plusieurs exercices budgétaires.

Initialement composé de trois opérations, le programme d'AP/CP en regroupe désormais six : **Mutation urbaine au cœur de Troyes, Subventions OPAH-RU 2012-2017, Construction d'une salle polyvalente aux Vassaules, Travaux de rénovation du Groupe scolaire Charpak, Modernisation des Halles et Requalification de la place Saint Pierre**. La Ville poursuivra l'intégration des opérations dont la nature justifiera qu'elles soient suivies en AP/CP.

Le **suivi de ces engagements pluriannuels** figure dans le tableau ci-dessous.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT
CALENDRIERS DES CREDITS DE PAIEMENT ACTUALISES A LA DECISION MODIFICATIVE DE DECEMBRE 2015

DCM OUVERTURE AP/ N° AP globale	INTITULE AP	MONTANT TTC AP / N° AP		ECHEANCIER CP								
				ANTERIORITE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Décembre 2014 N° 14-10-01	MUTATION URBAINE AU CŒUR DE TROYES, DE LA CATHEDRALE AU VOULDY (uniquement maîtrise d'œuvre et travaux préparatoires et connexes)	Dépenses n° 2014-14-10-01-APDI	5 090 700.00 €	- €	2 660.00 €	198 000.00 €	1 880 000.00 €	810 100.00 €	751 000.00 €	732 800.00 €	533 720.00 €	182 420.00 €
		Recettes n°2014-14-10-01-APRI et APRF	1 830 700.00 €	- €	- €	- €	718 700.00 €	268 900.00 €	312 900.00 €	305 200.00 €	148 400.00 €	76 600.00 €
		<i>Charge nette</i>	3 260 000.00 €	- €	2 660.00 €	198 000.00 €	1 161 300.00 €	541 200.00 €	438 100.00 €	427 600.00 €	385 320.00 €	105 820.00 €
Décembre 2014 N° 14-30-01	SUBVENTIONS OPAH RU 2012-2017	Dépenses n° 2013-14-30-01-APDI	2 800 000.00 €	21 290.68 €	197 710.64 €	230 000.00 €	200 000.00 €	200 000.00 €	300 000.00 €	450 000.00 €	600 000.00 €	600 998.68 €
		Recettes n°2013-14-30-01-APRI	1 120 000.00 €	8 516.27 €	71 483.73 €	92 000.00 €	80 000.00 €	80 000.00 €	120 000.00 €	180 000.00 €	240 000.00 €	248 000.00 €
		<i>Charge nette</i>	1 680 000.00 €	12 774.41 €	126 226.91 €	138 000.00 €	120 000.00 €	120 000.00 €	180 000.00 €	270 000.00 €	360 000.00 €	352 998.68 €
Décembre 2014 N° 14-40-01	CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE VASSAULES	Dépenses n° 2013-14-40-01-APDI	1 550 000.00 €	803.71 €	21 379.14 €	25 000.00 €	1 150 000.00 €	352 817.15 €				
		Recettes n°2013-14-40-01-APRI et APRF	984 430.00 €	- €	- €	143 885.00 €	616 470.00 €	224 075.00 €				
		<i>Charge nette</i>	565 570.00 €	803.71 €	21 379.14 €	118 885.00 €	533 530.00 €	128 742.15 €				
Avril 2015 N° 14-20-02	TRAVAUX DE RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE G. CHARPAK	Dépenses n° 2015-14-20-02-APDI	1 015 000.00 €	- €	- €	299 470.00 €	538 460.00 €	177 070.00 €				
		Recettes n°2015-14-20-02-APRF	411 510.00 €	- €	- €	123 450.00 €	213 200.00 €	74 860.00 €				
		<i>Charge nette</i>	603 490.00 €	- €	- €	176 020.00 €	325 260.00 €	102 210.00 €				
Avril 2015 N° 14-70-01	MODERNISATION DES HALLES	Dépenses n° 2015-14-70-01-APDI	1 200 000.00 €	- €	- €	40 000.00 €	735 000.00 €	250 000.00 €	175 000.00 €			
		Recettes n°2015-14-70-01-APRI	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €			
		<i>Charge nette</i>	1 200 000.00 €	- €	- €	40 000.00 €	735 000.00 €	250 000.00 €	175 000.00 €			
Avril 2015 N° 14-80-01	REQUALIFICATION DE LA PLACE SAINT PIERRE	Dépenses n° 2015-14-80-01-APDI	2 640 000.00 €	- €	- €	270 000.00 €	1 000 000.00 €	1 370 000.00 €				
		Recettes n°2015-14-80-01-APRI	553 000.00 €	- €	- €	- €	253 100.00 €	299 900.00 €	- €			
		<i>Charge nette</i>	2 087 000.00 €	- €	- €	270 000.00 €	746 900.00 €	1 070 100.00 €				
TOTAL DES AP		Dépenses	14 295 700.00 €	22 094.39 €	221 749.78 €	1 062 470.00 €	5 503 460.00 €	3 159 987.15 €	1 226 000.00 €	1 182 800.00 €	1 133 720.00 €	783 418.68 €
		Recettes	4 899 640.00 €	8 516.27 €	71 483.73 €	359 335.00 €	1 881 470.00 €	947 735.00 €	432 900.00 €	485 200.00 €	388 400.00 €	324 600.00 €
		<i>Charge nette</i>	9 396 060.00 €	13 578.12 €	150 266.05 €	703 135.00 €	3 621 990.00 €	2 212 252.15 €	793 100.00 €	697 600.00 €	745 320.00 €	458 818.68 €

4) GESTION ACTIVE DE LA DETTE

Malgré le maintien d'un haut niveau d'investissement, la Ville parvient à maîtriser son endettement, grâce aux objectifs poursuivis depuis 2005, comme indiqué dans les deux tableaux ci-dessous.

A titre d'illustration, l'**encours de dette propre du budget principal** (hors dette des budgets annexes) est ramené de 69 785 288 € en 2009 à **53 181 546 €** en 2015, soit **-23,8%**.

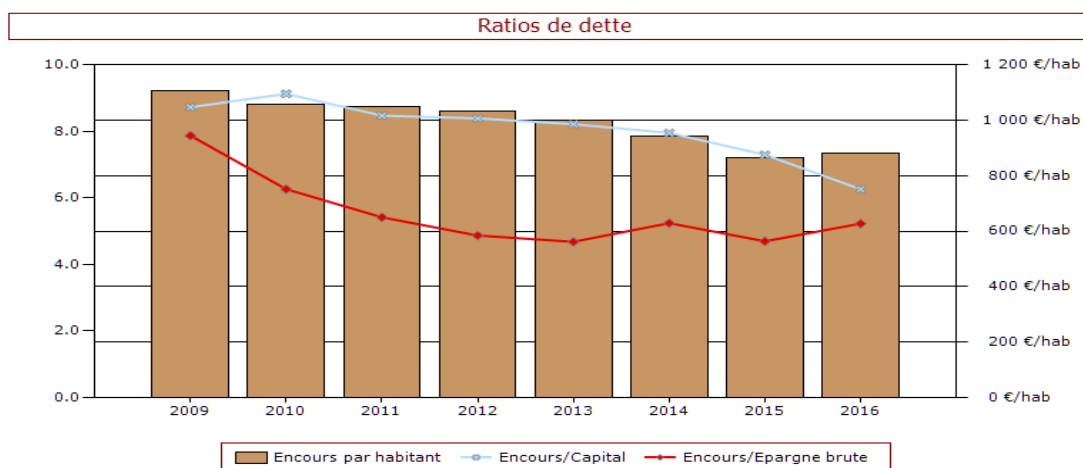
La **capacité de désendettement** de la Ville, qui rapporte l'épargne brute au stock de dette, permettant d'identifier en nombre d'année d'épargne brute l'endettement de la collectivité, reste contenue depuis 2009 à des niveaux inférieurs au premier seuil d'alerte pour les communes étant fixé à 10 ans et plus, signe d'un endettement faible et maîtrisé. Ce ratio a été ramené de 7,9 en 2009 à 4,7 en 2015, pour remonter légèrement à 5,2 années en 2016.

ENCOURS DE DETTE AU 31/12

€	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 (Prévi.)
Encours brut	71 555 423	68 574 829	67 405 482	65 834 862	62 804 989	58 787 072	53 670 000	54 462 000
- Encours récupérable	1 770 135	1 435 875	1 189 968	1 009 977	868 362	637 591	488 455	338 000
= Encours	69 785 288	67 138 954	66 215 514	64 824 885	61 936 627	58 149 481	53 181 546	54 124 000
/ Epargne brute	8 864 516	10 718 724	12 220 409	13 310 764	13 230 875	11 092 706	11 319 716	10 300 000
= Encours / Epargne brute	7.9	6.3	5.4	4.9	4.7	5.2	4.7	5.2

RATIOS DE DETTE

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Encours / Capital (en années)	8.7	9.1	8.5	8.4	8.2	8.0	7.3	6.4
Encours par habitant	1 106.9	1 058.0	1 048.5	1 032.0	1 000.0	943.1	863.3	884.1
Encours / Produits de fonctionnement	87.0%	82.1%	79.0%	74.8%	74.8%	71.6%	66.4%	67.6%



L'**encours de dette** (dette propre du Budget principal, hors budgets annexes) **par habitant poursuit la même évolution baissière**, ce dernier étant ramené de **1 107 €** par habitant en **2009** à **863 €** en **2015**, contre 1 322 € pour la moyenne de la strate (Source DGFIP 2014), conformément aux engagements pris par la Majorité. Le ratio « encours/produits de fonctionnement » traduit différemment les conséquences du désendettement de la Ville sur les comptes de la Ville.

Est retracée dans le dernier tableau l'évolution de l'encours de dette de la Ville entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2016, sur la base d'un emprunt de 3 000 000 € mobilisé sur le dernier exercice. Le **total de l'encours du Budget principal** (incluant la dette des budgets annexes détenue auprès du Budget principal) ressortirait ainsi à **54 462 000 €** au **31 décembre 2016**, représentant un **désendettement prévisionnel** de près de **25 198 000 €**, soit **-32%** par rapport à 2005, et **-20 079 000 € (-27%)** pour le **seul encours de dette propre du Budget principal**.

Au global, l'**encours total tous budgets**, qui intègre la dette propre du Budget annexe du Stationnement, serait ramené de 80 949 000 € à **59 194 000 €** sur la période **du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2016**, soit **-20 466 000 €** depuis 2005, (- 26%).

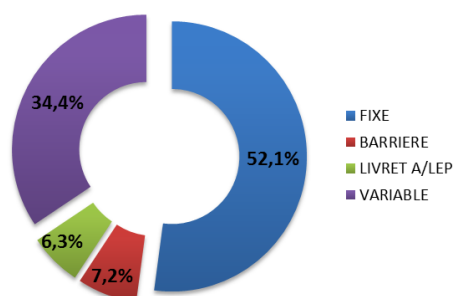
2005 - 2016 : Evolution de l'encours de dette

En milliers d'euros

ANNEE	Dette au 01/01/N	Rembt K	Emprunts nouveaux	Dette au 31/12/N		
Encours Budget principal dette propre						
2005	75 618	6 863	5 449	74 204		
2015	58 149	7 968	3 000	53 182		
2016 (Prévi.)	53 182	8 308	9 250	54 125	-20 079	-27%
Rappel objectifs P.A.M. 2020				61 570		
Encours Budget principal dette pour budgets annexes						
2005	5 331	1 426	1 551	5 456		
2015	638	149	0	488		
2016 (Prévi.)	488	150	0	337	-5 119	-94%
Rappel objectifs P.A.M. 2020				0		
Encours total Budget principal						
2005	80 949	8 289	7 000	79 660		
2015	58 787	8 117	3 000	53 670		
2016 (Prévi.)	53 670	8 458	9 250	54 462	-25 198	-32%
Rappel objectifs P.A.M. 2020				61 570		
Encours Budget annexe Stationnement dette propre						
2005	0	0	0	0		
2015	5 113	187	0	4 927		
2016 (Prévi.)	4 927	195	0	4 733	4 733	-
Rappel objectifs P.A.M. 2020				3 863		
Encours total tous budgets						
2005	80 949	8 289	7 000	79 660		
2015	63 900	8 304	3 000	58 597		
2016 (Prévi.)	58 597	8 653	9 250	59 194	-20 466	-26%
Rappel objectifs P.A.M. 2020				65 433		

La gestion active de la dette de la Ville repose à la fois sur l'optimisation de l'annuité payée et sur la maîtrise du risque lié à son encours. La **part des taux fixes** représente ainsi **59,3%** (taux bonifiés à barrière sur Euribor pour 7,2% inclus) de l'encours total, contre **40,7%** détenus à **taux variables** (en considérant les emprunts indexés sur du Livret A), permettant à la Collectivité de bénéficier du contexte de taux encore favorable sur les marchés financiers et de limiter ses frais financiers pesant sur la section de fonctionnement.

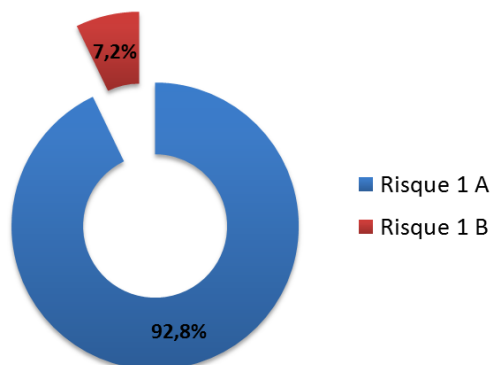
Structure de la dette totale du Budget principal (dont dette des BA auprès du BP)
(au 31 décembre 2015)



Type de risque	Capital restant dû	% de l'encours	Fixe/Variable	Taux moyen
FIXE	27 971 070,34	52,1%	59,3%	3,70%
BARRIERE	3 845 257,14	7,2%		
LIVRET A/LEP	3 399 078,99	6,3%	40,7%	0,77%
VARIABLE	18 454 594,25	34,4%		
Total	53 670 001	100,0%	100,0%	2,51%

En conséquence, la répartition du risque selon la **Charte de bonne conduite « Gissler »** appliquée à la ville de Troyes est la suivante :

Classification Charte « Gissler »

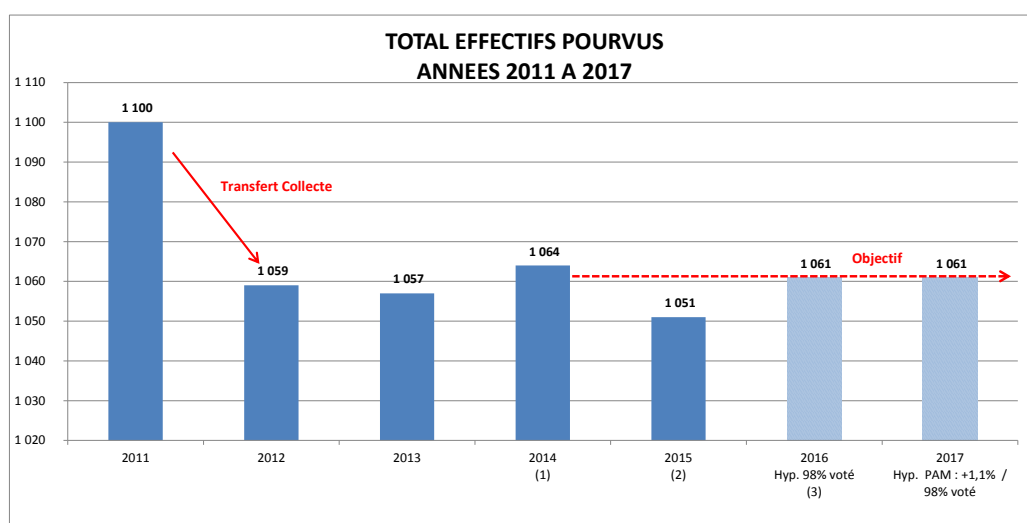


La part des produits classés en **risque « 1 A »**, soit le **risque le plus faible** s'établit à **92,8%**, contre **7,2%** pour les produits à risque faible « 1 B ».

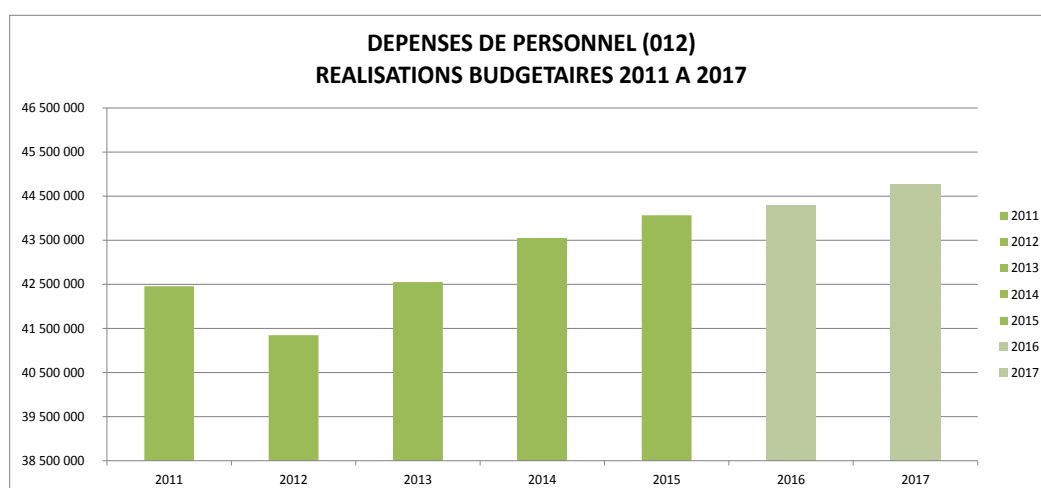
5) STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS

Le tableau et les deux graphiques figurant ci-dessous mettent en évidence l'évolution des effectifs au 1^{er} janvier et des dépenses (réalisé) de personnel permanent de la Ville sur la période 2011 à 2015 et la prévision à horizon 2017.

Situation au 01/01/N	Réalisé					Prévision		Moyenne 2011-2017
	2011	2012	2013	2014 (1)	2015 (2)	2016 Hyp. 98% voté (3)	2017 Hyp. PAM : +1,1% / 98% voté	
EFFECTIFS POURVUS	1 100	1 059	1 057	1 064	1 051	1 061	1 061	
DEPENSES DE PERSONNEL (012) REALISATIONS BUDGETAIRES	42 458 488	41 345 399	42 552 422	43 556 168	44 067 434	44 281 545	44 768 642	
Evolution N / N-1	0.54%	-2.62%	2.92%	2.36%	1.17%	0.49%	1.10%	0.85%



- (1) dont reprise de 6 agents du CMAS
 (2) recrutements attendus en 2015 et non pourvus en 2016
 (3) Recrutements attendus en 2015 et pourvus en 2016



Entre 2011 et 2017, les effectifs municipaux devraient être ramenés, sous l'effet de la gestion des ressources humaines engagées depuis plusieurs années (non renouvellement systématique des départs en retraite, réorganisation puis mutualisation des services...) de 1 100 à **1 061 agents**. Le budget consacré à ces dépenses, passerait de 42 458 488 € en 2011 à 44 768 642 € en 2017, en raison principalement de l'effet du « Glissement vieillesse technicité » (GVT) lié à l'incidence positive sur la masse salariale des évolutions de carrières des agents.

CONCLUSION

Le projet de Budget pour 2016 qui sera prochainement soumis au vote du Conseil Municipal traduit ainsi la poursuite de l'engagement de la Majorité municipale en faveur des Troyens et de l'attractivité de la Cité caractérisée par :

- La **modération fiscale** avec le maintien des taux de fiscalité leur niveau de 1999 ;
- La **maîtrise de l'endettement**, mobilisé au plus près des besoins de financement ;
- La poursuite d'un **programme d'investissement ambitieux** destiné à préserver et à développer le patrimoine communal ;
- La volonté de maintenir la capacité à investir de la Ville par la constitution d'une **épargne nette** sur son fonctionnement courant grâce à la poursuite des efforts pour maîtriser l'évolution des dépenses et malgré l'atonie des recettes perçues par la Ville.

A travers ce Budget pour 2016, la Ville continue ainsi à préparer l'avenir des Troyens et de leur territoire, malgré les contraintes de plus en plus fortes pesant sur les collectivités locales en général et un contexte institutionnel local amené à évoluer profondément dans les prochaines années.

BUDGETS ANNEXES

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif, le Budget principal peut, par exception au principe d'unité budgétaire, être assorti de budgets annexes. L'objet de ces derniers est de regrouper les opérations de services ayant une organisation dotée d'une autonomie relative et dont l'activité tend à produire ou à rendre des services.

Les services publics sont suivis, soit obligatoirement sous forme de budgets distincts du Budget principal (Services publics industriels et commerciaux, opérations d'aménagement...), soit facultativement (services assujettis à la TVA, services publics administratifs...).

Les services gérés en budgets annexes font l'objet d'un budget et d'une comptabilité distincts. L'exécution de ces budgets donne lieu à émission de titres et de mandats dans des séries de bordereaux distinctes de celles du budget principal.

C'est dans ce cadre réglementaire que la Ville de Troyes a décidé de suivre au sein de **trois budgets annexes** distincts les services suivants :

- 1) Stationnement payant
- 2) Patrimoine industriel
- 3) Opération de restauration immobilière

1) Stationnement payant

Le stationnement payant, individualisé sous forme de budget annexe depuis 2003, donne à la Ville les moyens de gérer le plus efficacement possible l'aménagement de la Cité et les déplacements urbains. La délégation de service public actuelle est confiée à Troyes Parc Auto sous la forme d'une régie intéressée pour une durée de 8 ans, de juillet 2013 à juin 2021.

En fonctionnement, les recettes prévisionnelles sont attendues à hauteur de 3 322 000 €, constituées essentiellement de la perception des droits des usagers des différents parcs ou du stationnement sur voirie. Le montant total des dépenses de fonctionnement est estimé à 2 931 000 € constituées des charges de personnel pour 335 000 € (Rémunération des ASVP), des charges courantes pour 583 000 €. La rémunération du délégataire s'élèverait à 1 815 000 €, comprenant la partie fixe pour 925 000 € et la partie variable (25% des recettes de fonctionnement) estimée à 890 000 €. Les intérêts des emprunts seraient affichés à 196 000 €.

L'excédent de fonctionnement de 391 000 € contribuerait au financement de la section d'investissement.

En investissement, un budget de 685 000 € serait inscrit, destiné au remboursement du capital de la dette détenu auprès du Budget principal (341 000 €), à la poursuite de travaux de modernisation et d'entretien du patrimoine et du matériel ainsi qu'à l'équipement du personnel.

2) Patrimoine industriel

La fermeture de l'Hôtel d'entreprises étant programmée avec le développement du parc du Grand Troyes, le budget qui sera affiché sur le budget annexe du Patrimoine industriel sera destiné à la couverture des charges courantes, des taxes foncières ou encore au remboursement des intérêts d'emprunts. Un reliquat de recettes est par ailleurs attendu des derniers occupants du site (loyers et remboursements de charge).

3) Opération de restauration immobilière (ORI)

Créé par délibération du 8 avril 2015, le budget annexe de l'Opération de restauration immobilière (ORI) a pour but de retracer les différentes écritures comptables et budgétaires liées au portage foncier de cette opération de recyclage immobilier qui sera assuré en régie par la Ville.

Le Budget prévisionnel pour 2016 intégrera l'inscription des crédits en dépense nécessaires aux différentes acquisitions immobilières prévues sur l'exercice, ainsi que les recettes attendues notamment du Budget principal, tant en fonctionnement (subvention d'équilibre) qu'en investissement (avance de crédits remboursable au fur et à mesure du recyclage et de la revente des immeubles compris dans le périmètre de l'opération).